

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01 + HEBDOS
GQM 00350

Qualité de l'air dans les écoles

Résultats et correctifs apportés en lien avec l'exercice de mesure des taux de CO₂

Québec, le 20 avril 2021. – Le ministère de l'Éducation a dévoilé aujourd'hui les résultats complets de l'exercice de mesure de qualité de l'air (taux de dioxyde de carbone (CO₂), température et taux d'humidité) dans les bâtiments scolaires amorcé en décembre dernier. Les tests, réalisés dans plus de 2 906 écoles, permettent de constater des résultats acceptables, sous l'objectif de 1 500 ppm de CO₂, dans 89,7 % des classes testées. Déjà, des correctifs ont été apportés dans 90,7 % des locaux qui présentaient un résultat supérieur à 1 500 parties par million (ppm).

Pour permettre au Ministère de s'assurer que le niveau de CO₂ dans les bâtiments scolaires est acceptable, près de 15 000 classes ont fait l'objet d'un test. Le Ministère a posé un regard critique et analysé les données transmises par les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) pour vérifier leur qualité et leur fiabilité. Les données qui semblaient non conformes ont été retirées pour ne pas fausser les résultats. Elles sont toutefois disponibles et clairement identifiées dans le rapport. Rappelons que les tests réalisés l'ont été dans le respect du protocole et que les résultats reflètent la réalité quotidienne dans les classes.

En ce qui concerne les locaux problématiques, le Ministère a rapidement effectué un suivi pour s'assurer que des correctifs ont été apportés ou qu'ils sont en voie de l'être. Soulignons que les CSS et les CS concernés ont été prompts à corriger la situation. Le Ministère accompagne ceux qui éprouvent des difficultés à corriger la situation, notamment en leur fournissant des échangeurs d'air. Il a d'ailleurs maintenu une communication constante avec le réseau pendant toute la durée de l'exercice, notamment pour que tous les organismes aient en main les outils nécessaires pour réaliser les tests correctement.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses communications avec les CSS et les CS qui doivent toujours apporter des correctifs, et les accompagne dans leurs travaux pour assurer une ventilation et une qualité de l'air adéquates. À ce jour, à la suite des tests effectués et en conformité avec les recommandations du rapport du comité des 20 experts indépendants, 438 échangeurs d'air ont été commandés.

Finalement, rappelons que cet exercice s'inscrit dans un programme plus large de vérification annuelle de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments scolaires et, tel que cela a été annoncé en janvier dernier, des tests seront réalisés chaque année pour assurer la conformité des systèmes de ventilation. En se basant sur l'expérience vécue, le Ministère adaptera le processus pour la suite, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

Faits saillants :

- Les résultats révèlent notamment ce qui suit :
 - 13 390 classes (89,7 %) pour lesquelles le taux de CO₂ est jugé acceptable, soit sous la limite de 1 500 ppm;

- 7 643 classes (51,2 %) pour lesquelles le taux de CO₂ se situe en deçà de la cible de 1 000 ppm;
- 1 183 classes (7,9 %) pour lesquelles au moins un taux de CO₂ mesuré se situe entre 1 500 et 2 000 ppm;
- 356 classes (2,4 %) pour lesquelles au moins un taux de CO₂ mesuré est supérieur à 2 000 ppm;
- Malgré que les tests aient été faits dans les périodes les plus froides de l'année, 88 % des classes avaient une température supérieure à 20 °C lors de la troisième mesure (après ouverture des fenêtres durant 20 minutes).
- Des correctifs ont été appliqués dans 1 470 locaux présentant un taux de ppm supérieur à 1 500. De ce nombre, 635, soit 43,2 %, sont maintenant sous la barre des 1 500 ppm et présentent donc un taux de CO₂ acceptable. Les autres locaux seront améliorés et testés à nouveau. Précisons toutefois qu'en raison notamment de la fermeture de certaines écoles, il a été impossible de prendre cette nouvelle mesure dans tous les locaux concernés.
- Des mesures doivent être prises pour corriger les situations problématiques.
- Parmi les corrections apportées, notons :
 - l'application des directives d'ouverture des fenêtres et portes;
 - des ajustements à la ventilation mécanique tels que l'ajout d'air frais, le retrait de mesures d'économie d'énergie, le fonctionnement des appareils de ventilation en continu et le changement des filtres;
 - l'installation d'échangeurs d'air ou d'extracteurs d'air.
- Rappelons que le CO₂ étant principalement produit par les occupants des locaux, un taux inférieur à 1 500 ppm est un indicateur d'une bonne ventilation et un taux inférieur à 1 000 ppm est la cible du Ministère.
- Le réseau des CSS et des CS compte plus de 3 000 bâtiments scolaires, de ce nombre 1 870 bâtiments sont ventilés naturellement et 1 357 bâtiments sont ventilés mécaniquement.
- Un ingénieur du ministère de l'Éducation peut se rendre disponible pour répondre aux questions techniques si nécessaire.

Lien connexe :

Pour consulter le rapport :

http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/rapport-qualite-air2.pdf.

– 30 –

Pour renseignements : Responsable des relations de presse
 Ministère de l'Éducation
 Ministère de l'Enseignement supérieur
 Ministère de la Famille
[418 528-2265](tel:418-528-2265), poste 3144
relationsmedias@education.gouv.qc.ca